



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 25 MARS 2021

Référence : DRH/SEC/ 948 /2021

Page 1 sur 2

DESTINATAIRES :

- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX ;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES CENTRES FINANCIERS REGIONAUX ;
- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'INSPECTION.

DIFFUSION :

☒ Par Affichage

☒ Par Courrier

☒ Par Web

OBJET : Appel à candidature national.

POSTE OFFERT : Chef d'établissement Classe 1.

DUPW	ETABLISSEMENT	SITUATION LOGEMENT
BEJAIA	TAZMALT	LIBERE
TOTAL	01	

CONDITIONS REQUISES :

Conditions détaillées en pièce jointe (Annexe N°01)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (Annexe N°02), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et **dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée des pièces justificatives.**

DATE DE CLOTURE : Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de **vingt et un (21) jours ouvrables.**

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRHF, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER ;
 - Par E-mail sur la boîte **sec.csn@poste.dz**;
- Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ERQ/DRH/09/V1
	APPEL A CANDIDATURE INTERNE	
	Référence : DRH/SEC/ 948 /2021	Date : 25 MARS 2021
		Page 2 sur 2

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : **DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017**, modifiée et complétée ;
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : **DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017** ;
- **Note N°1851/DGAP/SECT/2017** relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.

SIGNATURE



مديرة الموارد البشرية
إمضاء : هادي نجا



Direction des Ressources Humaines

(Annexe N°01) Conditions d'accès au poste de Chef d'établissement C1

POPULATION CONCERNÉE		ANC POSTE *	ANC GEN **
Opérateur postal (Tous les paliers du poste)	15	15	
Assistant administratif (Métier-Tous les paliers du poste)	15	15	
Chargé de la clientèle (Tous les paliers du poste)	15	15	
Caissier (Tous les paliers du poste)	15	15	
Comptable (Tous les paliers du poste)	15	15	
Factom (Facteur à domicile)	15	15	
Opérateur Assistant (Brigadier)	15	15	
Responsable de service 1	8	8	
Responsable de caisse	7	11	
Responsable de service 2	7	8	
Chef de service 1	7	8	
Chef d'établissement-Classe 4	7	8	
Chargé d'études (Métier)	6	8	
Cadre comptable	6	8	
Cadre financier	6	8	
Conseiller clientèle	6	8	
Chef de service 2	6	8	
Formateur N1	6	8	
Chef d'Etablissement-Classe 3	6	8	
Chargé d'études principal (Métier)	5	8	
Organisateur guichet	5	8	
Organisateur courriers	5	8	
Chef d'établissement-Classe 2	5	8	
Vérificateur	3	8	
Formateur Niveau 2	3	8	
Chargé d'études senior (Métier)	3	8	
Vérificateur principal	Sans conditions	8	
Cadre comptable supérieur	Sans conditions	8	
Chef de département (Métier)	Sans conditions	8	
	Sans conditions	8	

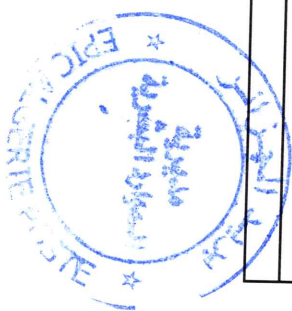
* L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

* L'ancienneté est réduite :

D'une (01) année pour les candidats titulaires d'un Bac +03 ans d'études universitaire sanctionnée par un diplôme
De deux (02) années pour les candidats titulaires d'un :

Diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'Ecole Nationale des PTT;

Bac + 04 ans et plus



 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
	FICHE DE CANDIDATURE	
	Référence :	Date : Page : .../4

APPEL A CANDIDATURE	OBJET	
	REFERENCE	
	DATE	

POSTE POURVU <u>(Mentionner avec précision le poste à pourvoir)</u> <u>Ex : S-Direct Unité (Support) RHMG DUPW MILA)</u>	
---	--

NOM ET PRENOM DU POSTULANT : N° TELEPHONE : E-MAIL : MATRICULE : DATE DE RECRUTEMENT : POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT : DIRECTION D'ATTACHE :	Photo du postulant
---	--

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE POSTE :		
Structure	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
	FICHE DE CANDIDATURE	
	Référence :	Date : Page : .../4

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR :

Organisme	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT :

Organisme	Thème	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)	Titre /ou diplôme

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
	FICHE DE CANDIDATURE	
	Référence :	Date : Page : .../4

ANTECEDENTS DISCIPLINAIRES :

SANCTION	DEGRE DE LA FAUTE	MOTIF	DATE

AVIS RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECTE	AVIS FAVORABLE : ☐ A. Assiduité B. Compétence C. Initiative D. Intégrité ☐/10 ☐/10 ☐/10 ☐/10 AVIS DEFAVORABLE : ☐ VISA DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECTE :
	AVIS DU DIRECTEUR AVIS FAVORABLE : ☐ AVIS DEFAVORABLE : ☐ VISA DU DIRECTEUR :

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
	FICHE DE CANDIDATURE	
	Référence :	Date : Page : .../4

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :

AVIS FAVORABLE : ☐

.....
.....
.....

AVIS DEFAVORABLE : ☐

.....
.....
.....

CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE :

Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision n°1302 du 06/09/2017, portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- Note de procédure N°10 du 06/09/2017 ; définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.